

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—
4^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1868

LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN.



Au milieu des grands États qui se sont partagé l'Europe, après avoir successivement englouti leurs voisins les plus faibles, en attendant de s'entre-dévorer entre eux, il est resté debout quelques petits pays que leur petitesse même semble avoir seule préservés de l'appétit vorace des annexeurs. Curieux échantillons des temps anciens qu'on aime à retrouver comme les objets rares et précieux d'un musée d'archéologie.

Tout le monde connaît, grâce à ses jeux, à son admirable situation, la principauté de Monaco, aujourd'hui réduite à une seule ville enclavée dans le département français des Alpes-Maritimes. Eh bien, cette principauté en miniature n'est rien de moins que la plus ancienne monarchie de l'Europe, dont la dynastie, non interrompue ni renouvelée par des révolutions, existait déjà au x^e siècle.

La république d'Andorre, entre la France et l'Espagne, vallée profonde protégée par les cimes abruptes des

Pyrénées, fait remonter au moyen âge son indépendance et son autonomie.

Nous avons à nos portes et sur la frontière de Prusse, une commune également libre et neutre, **Moresnet**, dont l'existence ne commença qu'en 1814. Ce territoire, formant un triangle d'une lieue de longueur sur une demi-lieue de base, était alors à peu près inhabité et faisait partie du village belge du même nom. C'est, aujourd'hui, une commune assez considérable avec paroisse, église et clocher, qui n'est ni belge ni prussienne.

Au beau milieu de l'Italie, dans la Marche d'Ancone et au sud-ouest de la ville de Rimini, s'élève une montagne escarpée qu'on appelle le mont Titan. Cette montagne forme le territoire de la république de Saint-Marin, petit État indépendant dont on fait remonter l'origine au III^e siècle. Voici, en deux mots la légende. Un missionnaire dalmate, nommé Marinus, avait choisi ce lieu sauvage pour s'y consacrer à Dieu. Après avoir obtenu d'une veuve, nommée Félicissima, la concession pleine et entière du mont Titan, il conçut le projet d'y fonder, au lieu d'un couvent stérile, une société laïque qui s'est perpétuée, jusqu'à nos jours, comme État souverain, non sans avoir traversé plus d'une crise, non sans avoir résisté à plus d'une tentative d'annexion de la part du gouvernement papal.

La plus célèbre de ces tentatives avortées eut lieu en 1759. Le cardinal Alberoni, ancien ministre de Philippe V, connu pour ses intrigues politiques, après avoir dû quitter l'Espagne, s'était réfugié à Rome et était devenu légat gouverneur de la Romagne.

Le voisinage d'une république heureuse et tranquille

l'agaçait. Pour se consoler de n'avoir pu brouiller la France et l'Espagne, il entreprit de ruiner, de confisquer l'indépendance de Saint-Marin. Il débuta, comme toujours, par des réclamations, des protocoles, des notes diplomatiques et tout l'attirail dont il est convenable de faire précéder les coups de fusil; puis, un beau jour, il cerna la montagne, empêchant même le passage aux ambassadeurs que les San-Marinois envoyaient au pape pour réclamer contre les agressions de son ministre; indigne ministre en qui le vieux et faible pontife avait une confiance aveugle.

Pendant que les habitants délibéraient sur la possibilité de résister à un ennemi cent fois plus puissant qu'eux, Alberoni envahit la République, gravit le Titan à la tête de huit cents sbires, s'empare du fort de la Rocca et des portes de la ville.

Le cardinal s'avance, au milieu de ses gardes et suivi du bourreau. Il se rend, dans ce beau cortège, à l'église pour y recevoir le serment d'obéissance, monte en chaire et interpelle successivement les assistants. Deux indignes citoyens prêtent le serment, mais le troisième auquel il s'adresse, le vieux général Giangi, s'écrie : « J'ai juré « fidélité à mon souverain légitime la république de San- « Marino, je renouvelle ce serment sacré ! » Son exemple ranime le courage des autres, et bientôt ce n'est plus qu'un cri, répété par le diacre officiant lui-même : vive San-Marino ! vive la liberté !

Le cardinal sort furieux, exaspéré, se déclarant, au nom du pape, maître absolu de l'État (1).

(1) A. DE BOUGY, *Légende, histoire et tableau de Saint-Marin*. — AUGER SAINT-HIPPOLITE, *la République de San-Marino*.

Cependant, au milieu de la bagarre, des envoyés étaient parvenus à Rome. Sur leur rapport, le pape et le sacré collège se hâtèrent de désavouer Alberoni et de le remplacer par le cardinal Enriquez Napolitano, qui rendit à la petite république son ancien état et sa liberté.

Depuis lors la république Titane n'a plus été menacée. La république française « sa sœur » respecta sa neutralité. Elle échappa aux incorporations du premier empire, aux restaurations du congrès de Vienne et, jusqu'à présent, aux annexions du royaume d'Italie.

La souveraineté du peuple san-marinois est déléguée à un conseil qui porte le nom de Conseil-Prince et se compose de sixante membres. Le pouvoir exécutif est exercé par deux régents ou capitaines, assistés d'une espèce de conseil d'État de douze membres. Les régents changent tous les six mois, et le conseil des douze est renouvelé par deux tiers tous les ans.

A Saint-Marin tout le monde est soldat comme en Prusse et plus qu'en Prusse, car l'armée, pour une population de moins de dix mille âmes, est d'environ quinze cents hommes, avec cent-sept capitaines, soixante-quinze officiers et un général en chef.

Le pouvoir judiciaire est confié à un jurisconsulte étranger de pays voisin le seul également les quelques gendarmes

« La même proportion donnerait à la Belgique une armée de sept cent cinquante mille hommes, avec huit mille cinq cents colonels!!! »

chargés de la police. Ce juriconsulte change tous les trois ans.

Le revenu de l'État se monte à environ cinquante mille francs par an. Voilà, certes, une armée et un gouvernement qui ne coûtent pas cher.

Il existe à Saint-Marin une noblesse ou patriciat qui ne donne aucun privilège politique, et, depuis le 11 octobre 1853, une décoration dite de l'ordre équestre de Saint-Marin. Le conseil-prince ne peut conférer cette décoration qu'à l'unanimité des soixante voix. Elle se compose d'une croix ancrée d'émail blanc offrant, d'un côté, l'image de Saint-Marin, diacre, et, de l'autre, les armes de la république, trois tours d'argent sur trois rochers de même, en champ d'azur. Au sommet de chaque tour une flamme de gueules, recourbée par le vent, dont, parfois, on a fait à tort une espèce de panache.

Saint-Marin, État souverain et indépendant, avait évidemment le droit de battre monnaie ; mais il paraît qu'il n'en avait jamais usé, lorsqu'en 1864, le conseil-prince, adoptant le système décimal, fit fabriquer la pièce de *cinq centesimi* dont nous avons donné l'empreinte en tête de cet article. Cette jolie monnaie, d'un bronze semblable à celui des pièces françaises, a été frappée dans l'atelier de Milan, probablement à très-petit nombre et plutôt comme une protestation d'un droit, que comme mesure financière. On ne la trouve plus dans la circulation, même en Italie, les exemplaires émis étant, sans doute, casés dans les cartons des amateurs.

Une Revue numismatique ne peut parler de Saint-Marin sans rappeler que la république du mont Titan fut la patrie d'adoption et le refuge, pendant quarante ans, du plus célèbre numismate de notre siècle, le comte Bartholomeo Borghesi (1). C'est dans cette retraite paisible et solitaire, dans une ville qui n'avait pas même la plus petite imprimerie, que l'infatigable érudit composa cette multitude de dissertations que se disputaient les recueils savants de l'Italie, et dont le gouvernement français fait actuellement publier une édition complète et luxueuse, à l'imprimerie impériale.

R. CHALON.

(1) Né à Savignano, le 11 juillet 1781 ; mort à Saint-Marin, le 16 avril 1860.
